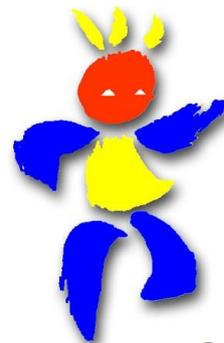


SNUipp 25

bulletin
de la section du Doubs
site : 25.snuipp.fr



SNUipp-FSU
snu25@snuipp.fr

Refondation de l'école

Les
discussions
continuent

Pages 2 et 3

ASH

Groupes
de travail
en perspective

Page 4

Directeur de la publication : T. COURATTE-ARNAUDE - N° CPPAP :
1015 S 06408 - Mensuel - Composé et imprimé par nos soins -
Besançon CTC SNUipp-FSU 25 - Maison des Syndicats -
4 b rue Léonard de Vinci - 25000 BESANÇON
Tél. : 03.81.81.20.84 - e-mail : snu25@snuipp.fr Site : http://25.snuipp.fr

Déposé le 27-11-2012

Dispensé de timbrage

Besançon PIC



[ÉDITO]

Édito	p.1
Résultats enquête Harris pour le SNUipp	p.2
Loi d'orientation	p.2
Rythmes : les discussions continuent.....	p.3
Déclaration du SNUipp 25 au CN	p.3
Groupe de travail ASH en perspective	p.4
Prime Eclair.....	p.4

*Pigeons, dindons, canards boiteux,
oies blanches*

Jusqu' à quand nous laisserons- nous plumer ?

Aujourd'hui, l'austérité est devenue la règle dans les politiques publiques. Et l'éducation, pourtant présentée comme « secteur prioritaire », risque fort d'en être pour ses frais.

Créer des postes supplémentaires est une bonne chose, mais les 60 000 créations prévues résulteront de suppressions dans d'autres ministères et ne couvriront pas ce qui a été perdu depuis 5 ans.

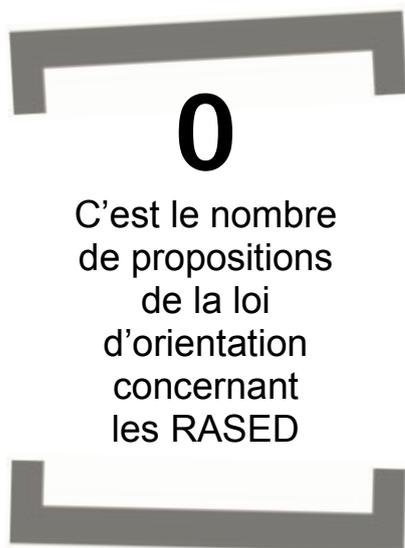
La refonte des rythmes scolaires, même si le ministre est revenu sur certaines décisions (lire le point sur les négociations page 3), risque de dégrader les conditions de travail des personnels mais aussi de renforcer fortement le poids des collectivités locales sur l'école.

La formation initiale reste plus que floue, le « plus de maîtres que de classes » ou la scolarisation des moins de 3 ans vont concerner de façon assez marginale les écoles.

Le gel du point d'indice et la forte réduction de l'enveloppe catégorielle entérinent une baisse du salaire réel.

Alors, avec le SNUipp, (enquêtes, AG, RIS) ne nous laissons pas plumer sans rien dire : rendez-vous dans nos réunions et organisons-nous pour faire changer la donne !

Nadia BARZNICA, Blandine TURKI, Ghislain VANÇON



Résultats

Enquête Harris du SNUipp

La parole aux enseignants : 23444 réponses.

Les enseignants définissent leur métier comme un métier qui demande une forte implication personnelle (99%), des compétences variées (98%), fatigant (97%), mais utile à la société (98%), offrant la sécurité de l'emploi (93%) et passionnant (92%).

L'école primaire jouit d'une bonne image auprès d'une majorité des enseignants, même si certaines missions de l'École, importantes, ne sont pas totalement remplies. Les enseignants dénoncent une mauvaise image de leur métier dans la société, des conditions de travail difficiles et dégradées, ainsi qu'un manque de ressources pour assurer la réussite de leurs élèves.

La baisse du nombre d'élèves par classe est la mesure jugée la plus prioritaire pour l'avenir de l'école primaire (81%).

Les enseignants s'expriment pour la mise en place d'une alternance en 7 semaines de cours et 2 semaines de vacances (85%).

Une majorité des enseignants déclare craindre que la réforme soit avant tout basée sur des intérêts économiques et politiques et qu'elle soit imposée « d'en haut ».

Cette réforme des rythmes scolaires doit être accompagnée d'autres mesures, comme la redéfinition des dispositifs d'aide (92%) et la revalorisation des salaires (86%).

Huit enseignants sur dix qualifient leurs conditions de travail de mauvaises, et dénoncent une dégradation de ces conditions de travail au cours des dernières années (96%).

Les enseignants se déclarent satisfaits de la relation avec les élèves (90%), de l'ambiance au sein de l'école (84%) et de l'état des locaux scolaires (64%).

Tous les résultats et analyses sur le site : 25.snuipp.fr.

La future loi d'orientation serait présentée en Conseil des ministres en janvier 2013. De novembre 2012 à mars 2013, des groupes de travail réécrivent les textes réglementaires, certains applicables dès la rentrée prochaine. Pour le SNUipp/FSU, il faut dégager des priorités claires, avec des moyens supplémentaires qui améliorent concrètement au quotidien la vie professionnelle des enseignants au service d'une meilleure réussite des élèves.

« Plus de maîtres que de classes »

En janvier, une circulaire définira les conditions pédagogiques et administratives de sa mise en œuvre, dès la rentrée 2013 pour certaines écoles. Le SNUipp/FSU demande que soit garantie la programmation des moyens et des postes pour les années à venir pour alléger les effectifs et diversifier les modalités pédagogiques.

Programmes

Un Conseil supérieur des programmes définira les contenus d'enseignement. De nouvelles évaluations nationales des élèves seront à élaborer pour 2013. Pour le SNUipp/FSU, ces nouveaux programmes doivent être exigeants mais faisables et stables pour que les enseignants travaillent de manière sereine. Le ministre envisage l'enseignement d'une LV dès le CP. Il faudra que cela se traduise par une formation des enseignants ou par le recours à des personnels formés.

Socle commun

Dans la loi, le nouveau « socle commun de connaissances, de compétences et de culture » aura pour objectif de permettre à chaque jeune de se développer, de devenir un citoyen éclairé et de pouvoir continuer des études. Cette nouvelle définition des savoirs indispensables, liant socle et programmes, devra être clarifiée, notamment concernant l'évaluation qui ne pourra pas être une multiplication de cases à cocher.

Maternelle

Dans la loi, les missions de l'école ma-

ternelle seront redéfinies. Sa spécificité est reconnue avec des formes pédagogiques et éducatives qui lui sont propres et qui participent au développement sensoriel, moteur, social et culturel des jeunes enfants.

Une formation aux problématiques de la maternelle sera intégrée aux maquettes des masters et la scolarisation des moins de trois ans améliorée pour les secteurs difficiles.

La grande section intègre pleinement le cycle 1 et n'est plus considérée comme un « pré-CP ».

Il faudra un effort sans précédent : pour baisser les effectifs par classe. Pour les 2 ans, il ne s'agit pas de faire du chiffre, il faut clarifier les conditions d'accueil des plus petits (taux d'encadrement, effectifs, collaboration avec les personnels petite enfance, matériel et locaux adaptés, lien aux familles...)

Formation

Dès la rentrée 2013, les ESPE, écoles supérieures de professorat et d'éducation, assureront les missions liées à la formation initiale et à la formation continue pour les enseignants du premier et du second degré. Les ESPE répondront à un modèle de formation intégrée, adossée à la recherche.

La place des formateurs de terrain dans les ESPE sera réaffirmée. Les maîtres formateurs devraient être associés à la formation. Aucun jeune ne doit plus débiter sans formation, mais la formation continue n'a fait l'objet d'aucun engagement chiffré de la part du ministère.

Au-delà de la loi d'orientation

Direction d'école

Des discussions sur la direction d'école vont enfin s'ouvrir début 2013. Pour le SNUipp, il y a urgence à améliorer les conditions de travail et la reconnaissance des missions des directeurs (temps de décharge, évolutions indemnitaires, aide administrative par des emplois pérennes et qualifiés).

Les grands oubliés pour le moment : les personnels et postes RASED.

Les discussions continuent !

Le ministère a présenté ses nouvelles bases vendredi 19 novembre :

- organisation de 24 heures d'enseignement en classe entière
- redéfinition des 108 heures annuelles;

- Organisation et contenu des 24 heures d'enseignement devant la classe entière.

• La pause méridienne ne doit pas dépasser deux heures. Le ministère propose de laisser une marge de manœuvre au terrain pour caler la 24^{ème} heure qui pourrait devenir « flottante » avec des latitudes pour l'organisation. Dans ces cas de figure, rien ne doit être imposé aux équipes enseignantes par la collectivité locale. Le SNUipp-FSU exige un garde-fou : l'avis des enseignants doit être pris en compte par le biais du conseil d'école.

• Le SNUipp-FSU demande une révision totale des programmes et des dispositifs d'évaluations (outils, livrets,...).

• Le SNUipp-FSU continue à exiger que tous les mercredis après-midi soient libérés.

- Organisation et contenu des 3 heures (108 heures annuelles)

• Aide personnalisée (60 heures) : En s'appuyant notamment sur la récente consulta-

tion du SNUipp-FSU (9 enseignants sur 10 ne veulent pas que l'AP soit reconduite en l'état), le syndicat a demandé l'abandon du dispositif actuel. Le ministère souhaite maintenir un temps dédié aux petits groupes, mais se dit ouvert à une remise à plat de son volume horaire, de son contenu pédagogique et donc de son appellation. Si l'hypothèse d'un « temps complémentaire en petit groupe » était maintenue par le ministère, il est hors de question que ce temps reste à 60 heures. Pour le SNUipp-FSU, il faudra qu'il baisse de manière significative, notamment pour gagner du temps de concertation. De plus, il faudra que ce temps soit organisé librement par les équipes enseignantes. Il est temps de faire confiance en leur expertise professionnelle au service de la réussite des élèves : notre travail n'est pas de faire bouger des indicateurs dans des tableaux excel mais les apprentissages des élèves dans les classes.

• Et le reste ? les 6 heures annuelles pour les conseils d'école peuvent rester en l'état ; les 18 heures annuelles d'animation pédagogique doivent baisser. En contre-partie, il faut un retour à une véritable formation continue sur le temps face aux élèves ; les

24 heures annuelles pour la concertation et les rencontres parents doivent augmenter de manière significative pour aller vers 90 heures (prise en compte du temps de concertation, de travail en équipe, de rencontre avec les parents, du suivi des élèves en situation de handicap, ...).

• **Le SNUipp-FSU, continue d'affirmer ses exigences. Il revendique 23 heures en classe entière (pour tendre à 21h+3) et 3 heures pour la concertation, le travail en équipe...** ce qui serait une première reconnaissance de notre travail invisible mis en lumière par notre enquête flash estimant à 43heures en moyenne notre temps de travail hebdomadaire.

A terme, il faut baisser le temps de travail des enseignants du primaire sans pour autant baisser celui d'apprentissage des élèves. C'est un des possibles du « plus de maîtres que de classes ».

D'une manière générale, cette réforme doit être synonyme d'amélioration des conditions d'exercice du métier. Elle doit prendre en compte la qualité de vie personnelle des enseignants du primaire. Elle doit se traduire par une reconnaissance financière de leur engagement professionnel.

Déclaration du SNUipp 25

Au Conseil National des 20 et 21 novembre 2012

Le conseil syndical du SNUipp du Doubs réuni le 25 octobre 2012 et en bureau élargi le 15 novembre, a débattu du dossier de la refondation.

Les réponses apportées jusqu'à présent par le ministère ne sont pas à la hauteur des enjeux. Et pourtant le SNUipp a largement valorisé les très faibles avancées alors que d'autres points essentiels pour la profession n'étaient pas suffisamment abordés. (Salaires, AP, aide aux devoirs en classe entière, durée réelle de la journée, travail du mercredi matin non compensé ou pas suffisamment)

Dans les écoles, les collègues syndiqués ne se sont pas reconnus dans le positionnement et la communication du SNUipp, éloignés des mandats, éloignés de leurs attentes. Heureusement la communication a tout de même été réorientée depuis le 17 octobre.

Le CS du Doubs estime que le SNUipp n'a pas été suffisamment à l'offensive et doit continuer les discussions en s'appuyant sur ses mandats. (21h+3, socle

commun, LPC, salaires). Nous devons rappeler au ministre les promesses de Hollande sur les RASED et avancer sur la suppression des heures d'aide personnalisée. Il faut dès maintenant se préparer à enclencher une mobilisation pour être prêt lorsque les propositions de Peillon seront connues (pour le moment, le compte n'y est pas). Il faut communiquer par le biais d'une publication adressée à tous les collègues qui comprendra :

- les propositions du ministre et ce qu'elles signifient en termes de politique éducative,

- les résultats des 2 enquêtes (flash et Haris),

- les mandats du SNUipp. Nos mandats ne doivent pas uniquement être audibles lors de nos congrès. Il est plus que temps de les mettre sur la table dans le cadre des négociations.

Cette publication devra également conte-

nir des propositions d'actions pour construire la mobilisation sans laquelle les enseignants seront les grands perdants d'une refondation à minima, qui conserve les grandes lignes de l'école Fillon/ Sarkozy et dégrade les conditions d'exercice des enseignants des écoles :

- appeler à des assemblées générales, pour consulter nos collègues conformément à notre pratique et à nos engagements.

- mettre en débat la question de la grève à la rentrée de janvier et envisager de claquer la porte des discussions.

La tiédeur de nos revendications peut faire des dégâts au niveau de la syndicalisation.

Le SNU doit s'adresser, au moyen d'un tract à diffusion massive, aux parents d'élèves en expliquant le lien entre l'intérêt des élèves et les conditions de travail des enseignants.

A la rentrée scolaire 2011, les 3 RAR du département sont devenus ECLAIR. Dans le primaire, il s'agit des 12 écoles du secteur du collège Diderot à Besançon, 9 écoles du secteur du collège Pierre Brosolette à Montbéliard et 4 écoles du secteur du collège Anatole France à Bethoncourt. Avec l'arrivée du programme ECLAIR, une nouvelle indemnité avait été instaurée. Cette part « modulable » de la prime ECLAIR devait être distribuée au « mérite » : dans le cas extrême, un(e) enseignant(e) pouvait bénéficier d'une prime supplémentaire annuelle de 2400€ tandis qu'un(e) autre ne percevait aucun supplément. La tâche de définir des critères d'attribution incombant à l'IEN pour les professeurs des écoles et au principal pour les enseignant(e)s du collège.

D'après l'enquête du SNUipp/FSU (renseignée par 53 des 64 départements concernés), 24 départements ont obtenu que tous les collègues touchent la même somme.

Cela n'a pas été le choix de Mme la DASEN dans le Doubs.

La prime (pour l'année scolaire 2011/2012) a été versée au mois de septembre 2012 : malgré les demandes répétées des enseignant(e)s lors d'audiences et par l'intermédiaire d'une pétition massivement signée, la part variable de l'indemnité n'a pas été versée de façon égalitaire dans les écoles ECLAIR du Doubs. Pire, les écarts d'attribution comme le barème (prétendu) sont gardés « secrets ». Déjà, les enseignants dénoncent les écarts de rétribution et témoignent des difficultés engendrées au sein des équipes.

Le SNUipp/FSU rappelle son opposition à cette prime au mérite qui n'a pas sa place dans le travail collectif des écoles et ne peut être une réponse à la question salariale.

Si cette indemnité inégalitaire, qui divise, devait être maintenue pour l'année scolaire 2012/2013, soyons encore plus nombreux à nous y opposer !

Karine Laurent

En perspective

Appel à tous les personnels spécialisés pour la constitution d'une délégation représentative.

En octobre, une délégation de la commission ASH du SNUipp a été reçue par Mmes la DASEN et l'IEN ASH. Le but de cette audience était de soulever des thèmes de réflexions à proposer au Groupe de Travail ASH, que nous souhaiterions voir réuni régulièrement, afin de mettre en oeuvre le cadre (formation, concertation...) susceptible d'améliorer le fonctionnement de l'ASH (au sein des structures et dispositifs et dans le lien à mettre en oeuvre avec le milieu ordinaire).

Un relevé de l'intégralité des points évoqués est consultable sur le site : 25 snuipp.fr.

Demandes :

Formation/InformationConcertation

- Intérêt d'une formation continue en direction de tous les personnels de l'ASH confondus avec des animations pédagogiques, des stages pour échanger sur nos pratiques, des journées de réflexion à thèmes transversaux.

- Besoin de liens et de collaboration entre tous les personnels spécialisés mais aussi entre le spécialisé et le milieu ordinaire :

- Nous avons fait part du besoin de temps institutionnalisés de concertation et de synthèse (entre les personnels de CLIS, les services de soins et avec les collègues généralistes et de RASED pour mettre en oeuvre l'Inclusion ; entre les personnels d'ITEP et de SEGPA, entre les personnels de CLEX, ceux d'ITEP/IME et avec les collègues généralistes dans les cas de scolarisation partagée ; entre les personnels de RASED et ceux des écoles pour analyser les difficultés, déterminer des objectifs de travail ciblés.

- Nous avons demandé que soit examinée la possibilité d'un temps institutionnalisés alloué officiellement aux personnels des classes ordinaires (pris sur l'aide personnalisée si besoin) pour les synthèses avec les personnels spécialisés.

- Nous avons insisté sur la nécessité de temps d'information et de formation partagées : information en direction du milieu ordinaire et de la formation avec les collègues de l'ASH, pour mieux connaître les dispositifs et les structures spécialisés, la complémentarité de nos fonctions et de nos postures.

Alerte sur les dysfonctionnements

- Nous avons fait part des problèmes rencontrés dans les IME/PRO, dans les SEGPA, les CLIS.

Nous avons mis en évidence le besoin pour les personnels des CLIS et des RASED d'être plus en relation avec tous les collègues des dispositifs et structures spécialisés, insisté sur la nécessité de faire les liens et de réfléchir aux modalités d'une organisation plus globale.

- Nous avons exprimé combien la tenue régulière de Groupes de Travail nous paraît incontournable car elle permettrait de réunir des professionnels d'horizons différents afin de pointer les dysfonctionnements, les besoins du terrain et donc d'améliorer les conditions de scolarisation et de travail au sein des structures de l'ASH et dans le lien au milieu ordinaire.

A l'issue de cette audience, un premier groupe de travail ASH est prévu le 27 novembre sur le thème de l'INCLUSION.

Nous invitons tous les collègues de l'ASH intéressés à participer aux travaux de réflexion au sein de la commission ASH du SNUipp et/ou à siéger aux groupes de travail ultérieurs, à se faire connaître à la section.

*note: * le personnel des RASED semble, de par la volonté de l'administration, et jusqu'à nouvel ordre, être exclu du groupe de travail (c'est bien dommageable, à notre sens, de se priver de ce levier pour oeuvrer à l'Inclusion !.)*

Céline Milandri et Bénédicte Vuillemin